

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Avis de vacance d'emplois de directeurs des soins de la fonction publique hospitalière réservés aux élèves directeurs et directrices des soins

NOR : *SPRN2218820V*

Les emplois de directeurs ou directrices des soins ci-après sont réservés pour être proposés aux élèves directeurs ou directrices des soins ayant satisfait aux épreuves de validation de fin de formation des directeurs ou directrices des soins en application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière, et qui prévoit la publication des postes correspondants au *Journal officiel* de la République française :

- Centre hospitalier de Soissons et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Coucy-le-Château (Aisne), un emploi de : « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, et chargé de la qualité, gestion des risques et de la commission des usagers » ;
- Centre hospitalier de Montluçon-Néris-les-Bains (Allier), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Centres hospitaliers de Digne-les-Bains et de Manosque, établissements publics de santé de Castellane, de Seyne-les-Alpes et de Riez et EHPAD de Thoard, de Valensole et de Puimoisson (Alpes de Haute Provence), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des instituts de formations en soins infirmiers et d'aides-soignants » ;
- Centre hospitalier universitaire de Nice (Alpes Maritimes), deux emplois d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Centre hospitalier des Vals d'Ardèche à Privas (Ardèche), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier intercommunal Nord Ardennes à Charleville-Mézières (Ardennes), un emploi de « directeur ou directrice des soins » ;
- Centre hospitalier de Carcassonne, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Rieux-Minervois et Trèbes (Aude), un emploi de « directeur ou directrice des instituts de formations en soins infirmiers et d'aides-soignants » ;
- Centre hospitalier de Limoux-Quillan et EHPAD d'Espéras (Aude), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier de Villefranche de Rouergue et EHPAD de Rieupeyroux (Aveyron), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (Bouches-du-Rhône), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des instituts de formation et des écoles » ;
- Centre hospitalier d'Arles, hôpitaux des Portes de Camargue, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint Rémy de Provence et de Maussane-les-Alpilles (Bouches-du-Rhône), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale de plusieurs instituts de formations paramédicales » ;
- Centre hospitalier « Edouard Toulouse » à Marseille (Bouches-du-Rhône), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centres hospitaliers de Lisieux, de Pont Lévêque, de Vimoutiers et EPMS d'Orbec-en-Auge (Calvados), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centres hospitaliers d'Aurillac, de Mauriac, de Saint-Flour, centre hospitalier et EHPAD de Chaudes-Aigues (Cantal), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au centre hospitalier d'Aurillac, et chargé de la qualité et de la gestion des risques » ;
- Centres hospitaliers d'Angoulême, de la Rochefoucauld, de Ruffec et EHPAD d'Aigre (Charentes), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;

- Centre hospitalier Royan-Atlantique (Charentes Maritimes), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier de Saintes, de Saint-Jean d'Angély et EHPAD de Matha et Saint-Savinien (Charente-Maritime), deux emplois d'
 1. « adjoint ou adjointe à la coordonnatrice générale des soins, directeur ou directrice des soins du centre hospitalier de Saint Jean d'Angély et chargé du pôle « Médecine/ Urgences » du centre hospitalier de Saint Jean d'Angély » ;
 2. « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des instituts de formation des métiers de la santé (IFMS) du centre hospitalier de Saintes » ;
- Centre hospitalier « George Sand » à Bourges et EHPAD de Saint Florent-sur-Cher (Cher), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier de Vierzon (Cher), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centres hospitaliers de Saint-Brieuc et de Lannion-Trestel (Côtes-d'Armor), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au centre hospitalier de Lannion-Trestel » ;
- Centres hospitaliers de Guéret, de Bourgneuf et EHPAD de Royère de Vassivière (Creuse), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, et chargé de la qualité » ;
- Centre hospitalier intercommunal Ribérac Dronne Double et EHPAD de La Roche Chalais (Dordogne), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier universitaire de Brest, centres hospitaliers de Landerneau, de Lesneven et Saint-Renan (Finistère), deux emplois de
 1. « directeur ou directrice des soins au centre hospitalier de Landerneau et au centre hospitalier universitaire de Brest – site de Carhaix » ;
 2. « directeur ou directrice des soins au centre hospitalier universitaire de Brest » ;
- Centre hospitalier universitaire de Toulouse et centre hospitalier de Lavaur (Haute-Garonne), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Centre hospitalier du Gers à Auch (Gers), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, et chargé de la qualité et gestion des risques » ;
- Centre hospitalier « Charles Perrens » à Bordeaux et EHPAD d'Ambès (Gironde), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Centre hospitalier intercommunal Sud Gironde à La Réole, pôle médico-social public de Monségur, centres hospitaliers de Cadillac et de Bazas, centre de soins de Podensac (Gironde), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins du centre hospitalier de Cadillac » ;
- Centre hospitalier universitaire de Bordeaux (Gironde), un emploi de « directeur ou directrice des soins, adjoint ou adjointe au coordonnateur général de l'institut des métiers de la santé de Bordeaux » ;
- Centre hospitalier universitaire de Montpellier (Hérault), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, au sein de la direction des soins, des organisations et des parcours » ;
- Centre hospitalier universitaire de Tours (Indre-et-Loire), deux emplois de :
 1. « directeur ou directrice des soins au sein des instituts de formation des professionnels de santé (IFPS), directeur ou directrice de l'institut de formation des cadres de santé, de l'école des IBODE et de l'école des IADE » ;
 2. « adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Centre hospitalier Alpes-Isère à Saint-Egrève (Isère), un emploi de « directeur ou directrice des instituts de formations en soins infirmiers et d'aides-soignants, et de formation continue et des professionnels paramédicaux » ;
- Centre hospitalier intercommunal de Châteaubriant-Nozay-Pouancé (Loire-Atlantique), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants » ;
- Centre hospitalier universitaire de Nantes, centres hospitaliers de Clisson et de Maubreuil à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), un emploi de « directeur ou directrice des soins de la plateforme 2 au centre hospitalier universitaire de Nantes » ;
- Centres hospitaliers « Saint-Jacques » à Saint-Céré et « Louis Conte » à Gramat, EHPAD « Les Consuls » à Martel (Lot), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier Agen - Nérac et EHPAD de Puymirol (Lot-et-Garonne), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;

- Hôpital Lozère à Mende, centres hospitaliers de Florac et de Marvejols, EHPAD de Villefort et du Bleymard (Lozère), un emploi de « directeur ou directrice des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants » ;
- Centres hospitaliers « Léon Bourgeois » à Châlons-en-Champagne et d'Argonne, EHPAD de Vienne (Marne), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier universitaire de Reims, centres hospitaliers d'Épernay, de Montmirail, EHPAD d'Ay-Champagne et d'Avize (Marne), deux emplois d' :
 1. « adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins, chargé de la direction des soins des centres hospitaliers d'Épernay, de Montmirail et des EHPAD d'Ay et d'Avize » ;
 2. « adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Centre hospitalier régional de Metz-Thionville (Moselle), centre hospitalier de Briey (Meurthe-et-Moselle) et centre hospitalier de Boulay, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Creutzwald (Moselle), un emploi de « directeur ou directrice des soins » ;
- Centre hospitalier de Dunkerque (Nord), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Centre hospitalier de Roubaix (Nord), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des instituts de formation paramédicaux » ;
- Centre hospitalier de Tourcoing (Nord), un emploi de « directeur ou directrice des soins » ;
- Centre hospitalier universitaire de Lille et centre hospitalier d'Armentières (Nord), deux emplois de :
 1. « directeur ou directrice des soins » ;
 2. « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du centre hospitalier d'Armentières » ;
- Centre hospitalier de Boulogne sur Mer (Pas-de-Calais), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins et à la direction des instituts de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et des formations continues » ;
- Centres hospitaliers de Lens, de Béthune-Beuvry, d'Hénin-Beaumont et de La Bassée (Pas-de-Calais), un emploi de « directeur ou directrice des soins au centre hospitalier de Béthune-Beuvry » ;
- Centres hospitaliers de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer à Rang-du-Fliers et d'Hesdin (Pas-de-Calais), deux emplois de :
 1. « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, et chargé de la qualité et gestion des risques » ;
 2. « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants, avec mise à disposition auprès du GCS de formation en santé à Berck sur Mer » ;
- Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand et centres hospitaliers de Riom et d'Enval (Puy-de-Dôme), deux emplois de
 1. « directeur ou directrice des soins » ;
 2. « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au centre hospitalier de Riom, et directeur ou directrice des soins pour le site Louise Michel du centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand » ;
- Centre hospitalier d'Oloron Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier des Pyrénées à Pau (Pyrénées-Atlantiques), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier de Lannemezan (Hautes-Pyrénées), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier universitaire de Strasbourg (Collectivité européenne d'Alsace - Bas-Rhin), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Etablissement public de santé « Alsace Nord » à Brumath (Collectivité européenne d'Alsace - Bas-Rhin), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, et chargé de la qualité et de la gestion des risques » ;
- Groupe hospitalier Sélestat-Obernai et hôpital intercommunal du Val d'argent à Sainte-Marie-aux-Mines (Collectivité européenne d'Alsace - Bas-Rhin), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, et directeur ou directrice des instituts de formation » ;
- Hôpitaux civils de Colmar, centres hospitaliers de Guebwiller et de Munster (Collectivité européenne d'Alsace - Haut-Rhin), un emploi de « directeur ou directrice des soins » ;
- Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et sud-Alsace (Collectivité européenne d'Alsace - Haut-Rhin), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Centre hospitalier de Givors et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Allobroges » à Chaponnay (Rhône), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au centre hospitalier de Givors » ;

- Hospices civils de Lyon (Rhône), un emploi de « directeur ou directrice des soins à l'hôpital Renée Sabran » ;
- Etablissement public de santé mentale de la Sarthe à Allonnes (Sarthe), un emploi de « directeur ou directrice des soins » ;
- Centre hospitalier intercommunal les « Hôpitaux du Léman » et EPISMS du Bas-Chablais (Haute-Savoie), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques aux Hôpitaux du Léman » ;
- Assistance publique – hôpitaux de Paris, huit emplois de :
 1. « directeur ou directrice de l'institut de formation en soins infirmiers aux hôpitaux Bichat-Beaujon du centre de formation et développement des compétences (CFDC) de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris » ;
 2. « directeur ou directrice de l'institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) du centre de formation et développement des compétences (CFDC) de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris » ;
 3. « coordonnateur général ou coordonnatrice générale de l'hôpital "San SALVADOUR" à Hyères (Var) » ;
 4. « directeur ou directrice des soins de l'hôpital Tenon au GHU APHP Sorbonne » ;
 5. « directeur ou directrice des soins de l'hôpital Paul Brousse au GHU APHP Saclay » ;
 6. « adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins du GHU APHP Seine Saint Denis » ;
 7. « directeur ou directrice des soins de l'hôpital Robert Debré au GHU APHP Nord » ;
 8. « directeur ou directrice des soins, adjoint ou adjointe à la coordination des soins des hôpitaux Cochin – Hôtel Dieu – Broca – La Collégiale GHU APHP Centre université Paris Cité » ;
- Groupe hospitalier universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences (Paris), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins » ;
- Centre hospitalier intercommunal du Pays des Hautes-Falaises à Fécamp (Seine-Maritime), un emploi de « directeur ou directrice des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants » ;
- Centres hospitaliers du Rouvray et du Bois Petit à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), un emploi d'« adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins du centre hospitalier du Rouvray » ;
- Centre hospitalier universitaire Rouen-Normandie, centres hospitaliers de Gournay-en-Bray, du Belvédère et de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Maritime), un emploi de « directeur ou directrice des soins » ;
- Centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain, centre hospitalier de Mantes-la-Jolie et centre hospitalier intercommunal de Meulan-les-Mureaux (Yvelines), deux emplois d' :
 1. « adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins, directeur ou directrice de l'IFE, de l'IFMK et de l'IFMEM » ;
 2. « adjoint ou adjointe au coordonnateur général des soins, directeur ou directrice des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants, et de l'ERIADE » ;
- Centre hospitalier d'Abbeville, centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme à Saint-Valery-sur-Somme et EHPAD de Cayeux-sur-mer (Somme), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie (Somme), un emploi de « directeur ou directrice des soins » ;
- Centre hospitalier d'Avignon et centre hospitalier intercommunal Cavaillon-Lauris (Vaucluse), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale de l'établissement régional des formations aux professions paramédicales (ERFPP) du groupement d'intérêt public des établissements de Santé (GIPES) d'Avignon et du pays de Vaucluse, par voie de mise à disposition » ;
- Centre hospitalier du pays d'Apt (Vaucluse), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;
- Centre hospitalier départemental Vendée à la Roche-sur-Yon, centres hospitaliers Loire-Vendée-Océan à Challans, « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, de Fontenay-le-Comte, groupe public hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes à La Châtaigneraie, hôpitaux « Dumonté » à l'Île d'Yeu et de Noirmoutier, établissement public social et médico-social « La Madeleine » à Bouin, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Payraudeau » à La Chaize-le-Vicomte et « la Reynerie » à Bouin, et résidence au Fil des Maines à Saint-Fulgent (Vendée), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au centre hospitalier de Fontenay le Comte » ;
- Centre hospitalier universitaire de Limoges, centres hospitaliers de Saint-Yrieix-la-Perche, de Saint-Junien et EHPAD de Rochechouart (Haute-Vienne), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des écoles et instituts de formation du centre hospitalier universitaire de Limoges » ;
- Centres hospitaliers d'Auxerre, d'Avallon, du Tonnerrois et de Clamecy (Yonne / Nièvre), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du centre hospitalier d'Auxerre et du groupement hospitalier de territoire "Unyon" » ;
- CASH de Nanterre et EPS Roger Prévot à Moisselles (Hauts-de-Seine), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des instituts de formation » ;
- Centres hospitaliers intercommunaux de Créteil et de Villeneuve-Saint-Georges (Val de Marne), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et

médico-techniques au centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, et directeur ou directrice des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants » ;

- Centre hospitalier « René Dubos » à Pontoise, groupe hospitalier intercommunal du Vexin et groupe hospitalier les Portes de l'Oise à Beaumont-sur-Oise (Val d'Oise), un emploi de « coordonnateur général ou coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au centre hospitalier de Pontoise ».

En application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière, les nominations sur ces postes sont prononcées par la directrice générale du Centre national de gestion, après audition des candidats et sur proposition du directeur, chef de l'établissement concerné, et compte tenu des choix exprimés par les candidats.

Les élèves directeurs ou directrices de soins doivent adresser, pour chaque emploi, une fiche de candidature dûment remplie, conforme à l'annexe ci-après, qui doit être transmise au Centre national de gestion à l'adresse suivante :

cng-mobilite.dirsoins@sante.gouv.fr.

Les propositions des directeurs d'établissement, doivent être adressées au plus tard le 8 août 2022, au Centre national de gestion à l'adresse suivante :

cng-mobilite.dirsoins@sante.gouv.fr.